



Animations  
 Web Conférences  
 Vidéos  
 Témoignages  
 Découvertes  
 Astuces...

**EDITION SPÉCIALE EN LIGNE**



# Conseil Jardin n°3 : Faire ses propres semis ou acheter des plants ?

*Tout jardinier se pose un jour ou l'autre la question suivante : est-il plus judicieux de réaliser mes propres semis ou d'aller chercher mes plants directement en jardinerie ?*

*Les deux solutions présentent chacune des avantages et inconvénients. Voici quelques pistes pour vous aider à faire votre choix.*

## LE SEMIS



Avantages	Inconvénients
<b>Large choix de variété</b>	Nécessite d'investir dans des graines de qualité
<b>Plus économique</b>	Demande une certaine expérience
<b>Si on récolte les graines, il est possible de les resemer</b>	Possibilité d'échec qui peut être décourageante
<b>La satisfaction d'avoir fait pousser ses végétaux de bout en bout</b>	

**Remarque :** Certains légumes se sèment sur place en pleine terre et ne peuvent être repiqués ; c'est le cas notamment de la plupart des légumes racines comme les carottes ou les radis, mais également des fabacées (haricots, pois, fèves...).

## LES PLANTS



Avantages	Inconvénients
<b>Mise en place plus facile au jardin</b>	Plus cher que le semis
<b>Permet de disposer des végétaux au bon stade pour la plantation</b>	Choix de variétés plus restreint
<b>Plus rapide que le semis</b>	

LE POINT DE VUE DE L'EXPERT : MATTHIEU HUSSON, JARDINIER AMATEUR ET ADMINISTRATEUR A LA SCHN (SOCIETE CENTRALE D'HORTICULTURE DE NANCY)

Comme **je recommande de faire ses propres graines, je vous conseille donc de faire vos propres semis**. Evidemment, la ou les premières années, si vous débutez, vous pouvez acheter des plants. Mais vous disposerez d'un nombre réduit de variétés et le prix sera plus onéreux.

**En revanche, il sera très vite indispensable de disposer d'un tunnel horticole, d'une serre ou de couches**. C'est bien trop compliqué de faire ses semis sur le bord de la fenêtre de votre maison et on manque souvent de place.

Comme les anciens, je recommande un **amendement conséquent** de type fumier. Sa décomposition va réchauffer le sol.

Comme en permaculture, je recommande de ne jamais enterrer la matière organique pour éviter qu'elle ne se décompose sans oxygène (mauvaise dégradation favorable aux parasites).

Alors, exceptionnellement, on pourra l'enterrer sous une légère couche de terre (pour éviter de travailler dans le fumier) ou sous une légère couche de paillage (feuilles, pailles de céréales, tonte de gazon). Quelques centimètres suffiront pour cacher cet amendement sans l'enfermer sous une couche étanche à l'air.

**Ce sera votre chauffage naturel** (en plus d'une bonne fertilisation).

**Sans cet amendement, les semis auront une réussite aléatoire**, notamment lorsque le printemps est froid et pluvieux.

Ces semis en bac seront ensuite repiqués à leur place définitive.

Attention, à l'extérieur, il faudra attendre les **Saints de Glace**, à la mi-mai pour éviter de les perdre à la dernière gelée printanière.